



Collège d'autorisation et de contrôle

Accusé de réception de la déclaration du service sonore « SEVEN RADIO » de l'éditeur Top Event Belgium ASBL.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi en date du 5 février 2021 de la déclaration du service sonore « SEVEN RADIO » émanant de l'ASBL Top Event Belgium établie Rue Eysden-Mines 31A à 6698 Grand-Halleux, Vielsalm sous le numéro d'entreprise BE0744.450.452.

En sa séance du 22 avril 2021, le Collège d'autorisation et de contrôle accuse réception de cette déclaration. Il acte que cette déclaration reprend les éléments requis par l'article 3.1.3-8 du décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos.

Conformément à l'article 2.2-2, § 3 du décret précité, toute modification des informations visées à l'article 2.2-2, § 2 du décret doit être notifiée dans le mois au Collège d'autorisation et de contrôle.

Conformément à l'article 3.1.3-8 du décret, toute modification des éléments de la déclaration doit être préalablement notifiée par envoi postal et recommandé au Collège d'autorisation et de contrôle.

Fait à Bruxelles, le 22 avril 2021

DocuSigned by:

Karim Bourki

08013E62BA9E470...

DocuSigned by:

Mathilde Alet

8CA19B3ED537454...